



## **Intervention concernant**

**Dossier R 3531-2004.  
« Demande relative au tarif bi-énergie  
commercial, institutionnel et industriel (tarif BT) »**

**AGPI - FCSQ**

**20 avril 2004**



Le 20 avril 2004

**Concernant :**

Dossier R 3531-2004.

« Demande relative au tarif bi-énergie commercial, institutionnel et industriel (tarif BT) »

**Intervention faite par :**

L'Association des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels (**AGPI**)

**Présentation de l'AGPI**

Notre association est née en 1997. Elle a pour mission de promouvoir le développement de la gestion des parcs immobiliers en milieux institutionnels. Malgré son jeune âge, elle a su créer une structure organisationnelle favorisant la circulation de l'information entre les membres ainsi que l'Émergence d'une tribune privilégiée pour influencer les intérêts des institutions qu'elle représente.

Soucieuse de la protection des biens publics et de leurs usagers, l'**AGPI** mise sur la crédibilité, le professionnalisme, la rigueur, l'efficacité et l'ouverture des gestionnaires de parcs immobiliers.

L'**AGPI** axe ses interventions autour de quatre grands objectifs:

1. Améliorer l'efficacité des gestionnaires en les incitant à partager leurs connaissances, leurs problèmes, leurs solutions, leurs réflexions, leurs études et leur documentation.
2. Organiser une veille technologique pour systématiser et simplifier l'accès à un maximum d'informations relatives aux progrès en gestion immobilière institutionnelle.
3. Influencer par sa représentativité et sa crédibilité les instances décisionnelles locales et nationales en structurant et en entretenant un réseau de partenaires et de contacts.
4. Accroître son implication dans la formation des gestionnaires actuels et futurs afin d'améliorer leurs compétences en se préoccupant de l'adéquation entre programmes d'enseignement et besoins.

## **Représentativité :**

Sans but lucratif, l'**AGPI** vise à regrouper les universités, les collèges, les commissions scolaires, les centres hospitaliers, les municipalités, les sociétés d'État et tout autre organisme financé par des fonds publics. Ces institutions délèguent autant de gestionnaires qu'elles le souhaitent aux activités de l'Association.

## **Pour joindre l'AGPI :**

Association des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels (**AGPI**)

625 avenue Ste-Croix, Bureau C294

Montréal (Québec) H4L 3X7

Téléphone : **(514) 747-5961**, / Télécopieur : (514) 747-1675

Courriel : [secretariat@agpi.org](mailto:secretariat@agpi.org)

Site internet : [www.agpi.org](http://www.agpi.org)

## **Motifs justifiant l'appui de son intervention :**

L'**AGPI et FCSQ** apprécieraient pouvoir intervenir conformément à l'article 8 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* au cours des audiences qui auront lieu sur la question en titre.

- 1- Les membres de **AGPI et FCSQ** représentent 58% de la clientèle d'Hydro-Québec au tarif BT et en sont les principaux consommateurs (60% de la consommation). Ils sont directement visés par les changements proposés.
- 2- Les objectifs visés par **AGPI et FCSQ** sont d'obtenir plus de renseignements sur certains des points énumérés plus bas et d'apporter des informations complémentaires à la Régie pour qu'elle puisse se prononcer sur la demande d'Hydro-Québec en ayant en main toutes les informations disponibles.
- 3- Éléments sur lesquels **AGPI et FCSQ** désirent obtenir ou apporter plus d'informations :
  - a. Les bases de calcul utilisées par Hydro-Québec pour déterminer les incitatifs financiers proposés et leurs impacts sur la clientèle;
  - b. Les modalités d'application de la nouvelle option tarifaire en gestion de la consommation annoncée;
  - c. La nature et les modalités d'utilisation des services conseils professionnels à être offerts par Hydro-Québec;
  - d. La pertinence de l'utilisation d'un compte de frais reportés pour reporter à plus tard les coûts actuels d'approvisionnement et d'incitatifs au retrait du bi-énergie;
  - e. La pertinence d'inclure les dépenses associées aux services conseils dans le compte de frais reportés, si ce dernier est retenu;
  - f. L'impact de l'incitatif financier sur les abonnés BT et leur décision de se retirer du tarif avant le 1<sup>er</sup> avril 2006;
  - g. L'évaluation de tous les coûts techniques et énergétiques du retrait du tarif BT pour les utilisateurs;
  - h. Révision des résultats des consultations d'Hydro-Québec auprès de sa clientèle;

i. Présentation de résultats de sondages de <b>AGPI et FCSQ</b> auprès de leurs membres.		
4- Budget prévisionnel <b>AGPI et FCSQ</b> , à titre indicatif :		
a.	Temps de préparation, honoraires d'avocat, maximum de 64 heures à 220.00 \$/hr :	<b>14,080.00 \$</b>
b.	Temps en audition, honoraires d'avocat, 3 jours de 8 heures à 220 \$/hr :	<b>4,200.00 \$</b>
c.	Temps de préparation, expert, maximum de 112 heures à 220 \$/hre :	<b>24,640.00 \$</b>
d.	Temps en audition, expert, 4 demi-journées à 880.00 \$ :	<b>3,520.00 \$</b>
e.	Temps de consultation interne de <b>AGPI et FCSQ</b> base horaire 10 jours de 8 heures à 75 \$/hre :	<b>6,000.00 \$</b>
f.	Frais divers encourus pour la préparation ainsi que la présence aux audiences :	
	Logement	<b>540.00 \$</b>
	Déplacement	<b>600.00 \$</b>
Total des frais pour budget prévisionnel :		<b>54,660.00 \$</b>

### **Conclusions:**

L' **AGPI et FCSQ** travaillent actuellement à compiler l'opinion de ses membres en rapport avec la lettre qui leur a été récemment transmise par Hydro-Québec. Cette lettre fait état des incitatifs financiers qui seront octroyés advenant le retrait éventuel des clients du tarif BT.

Nous serons par la suite en mesure de confirmer ou d'infirmer les assertions d'Hydro-Québec distribution en ce qui a trait à la perception de la clientèle institutionnelle dans ce dossier.

Les gestionnaires institutionnels demeurent sensibles aux éléments favorisant véritablement le recours à la biénergie afin de préserver l'environnement en toute cohérence avec le discours du gouvernement sur les changements climatiques. Ils désirent à cet effet protéger les gains appréciables réalisés durant les dernières années.

Compte tenu du peu de temps mis à notre disposition pour présenter un mémoire plus détaillé permettant d'évaluer l'ampleur de l'impact financier dans les budgets ainsi que l'opinion des utilisateurs institutionnels en rapport avec les incitatifs financiers offerts par Hydro-Québec distribution, nous présenterons au moment des audiences une analyse plus approfondie.

*Serge Blondin*

Serge Blondin  
Vice Président de l'AGPI

*Gilbert Desmarais*

Gilbert Desmarais  
Directeur général